**Le stationnement des vélos : la situation en région**

**Partie intégrante de l’infrastructure cyclable, le stationnement des vélos reste encore trop souvent réduit à une variable d’ajustement : le déplacement à vélo nécessite pourtant qu’une offre de qualité soit disponible aux lieux de départ et d’arrivée du cycliste. De courte, moyenne et longue durée, plusieurs types de solutions sont à proposer afin de répondre aux différents besoins. L’Adav incite depuis de nombreuses années les collectivités à s’emparer du sujet, qui reste traité de façon disparate d’un secteur à l’autre. Le point sur les initiatives en région.**

**Dans le Nord et le Pas-de-Calais**

Dans le cadre de sa politique Transports, les Conseils régionaux du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie ont développé des politiques en lien avec le réseau de TER dont ils ont la gestion. Dans le Nord – Pas-de-Calais, un plan prévoyait d’équiper toutes les gares en abris à vélos. Malheureusement, pas toutes n’ont bénéficié d’un traitement à la hauteur des enjeux, puisque ces équipements étaient installés prioritairement dans les gares ayant bénéficié d’une réfection, mais qui n’étaient pas pour autant celles recevant le plus de cyclistes potentiels. Aujourd’hui encore, certaines des gares les plus importantes ne sont toujours pas pourvues (Boulogne-sur-Mer, Calais, Maubeuge, Valenciennes, …), même si la situation s’améliore avec des projets qui ont enfin vu le jour à Dunkerque, Douai, ou ont été adaptés à la mesure des usages comme à Arras.

La Picardie a quant à elle installé un système innovant mais à la fonctionnalité discutable : une sorte de capot permet de couvrir le support, pas adapté pour de nombreux vélos dès lors qu’ils sont de grande taille ou équipés de siège enfant.

On attend encore un plan stratégique de la part de la nouvelle région pour compléter l’équipement des gares afin, on l’espère, de pouvoir proposer une offre qui permette, enfin, comme c’est le cas dans les pays ou régions cyclables, aux cyclistes pendulaires de stationner un vélo en gare de départ et un en gare d’arrivée.

Parallèlement, la SNCF semble de nouveau montrer de l’intérêt pour le sujet puisqu’elle vient de livrer un nouvel abri desservant la gare Lille-Flandre (côté rue de Tournai), proposant plus de 500 places à proximité immédiate des voies 0 et 1 mais malheureusement bien trop excentré de l’accès principal par la Place des Buisses pour offrir une solution efficace à tous les voyageurs.

*Photo Anceau-TorroTokodi-dossier\_stationnement1*

**La Métropole Européenne de Lille**

Depuis le mandat municipal précédent (2008-2014), la MEL a ajouté un service de stationnement dans l’offre de transport public au moment où elle lançait le V’lille (vélo en libre-service). La collectivité a commencé par l’implantation de 1000 arceaux à proximité des stations de métro ou de tram et des arrêts de bus structurants (Liane). En parallèle, une trentaine d’abris fermés, de 18 à 68 places chacun, sont répartis sur l’ensemble du territoire de l’agglomération. Leur utilisation est gratuite, mais il faut faire une demande de carte nominative auprès d’Ilévia (anciennement Transpole) pour pouvoir y accéder.

La MEL a également inclus, dans le contrat qui la lie aux gestionnaires de certains parkings automobiles en ouvrage, de proposer une offre de stationnement vélo fermé et accessible par badge, c’est le cas notamment de Mac Arthur Glenn à Roubaix, d’Euralille et du Grand Palais à Lille.

Plus récemment, la collectivité a fait l’acquisition d’accroche-vélos, dispositif permettant de transformer un simple support de panneau de signalisation routière en un arceau à vélo, pour équiper les communes qui le souhaitent.

**La Communauté urbaine d’Arras**

Dans la perspective de limiter la circulation automobile dans le centre-ville d’Arras et en complément de son offre de location longue durée de VAE, la CUA a procédé à la création de de 9 garages à vélos fermés dont 5 situés en hyper-centre. L’initiative est encore récente mais on peut déjà souligner le très bon taux de remplissage des abris situé en centre-ville que ce soit à Arras ou à Saint-Laurent Blangy. À noter que l’agglomération palie à l’insuffisance de l’offre offerte par le tandem SNCF-Région avec l’implantation de deux abris en gare d’Arras en complément de celui tout juste agrandit de la SNCF.

**La Communauté urbaine de Dunkerque**

L’agglomération s’était emparée du sujet du stationnement au début des années 2000 en installant des arceaux abrités pour desservir les grands équipements (administrations, universités), mais il manquait encore une offre de longue durée. Très attendu, un premier abri fermé de plus de 100 places a été inauguré en fin d’année dernière pour desservir la gare de Dunkerque. Il est accessible gratuitement aux abonnés PassPass.

**Bondues**

Bien avant la création des abris V’lille, la ville de Bondues avait pris l’initiative de se doter à ses frais d’un abri à vélo sécurisé pour permettre le rabattement vers la ligne de bus qui dessert Lille. Cette initiative bien trop esseulée mérite d’être signalée. La municipalité souhaiterait aujourd’hui que son abri intègre l’offre V’Lille**.**

**Grande-Synthe**

La Ville a lancé un budget participatif au titre duquel deux projets de stationnement vélo ont été retenus, en attente de validation.

**La Madeleine**

Depuis 2012, la Ville se distingue par l’installation de 8 abris fermés de 10 à 20 places accessibles aux habitants pour pallier l’absence de garage dans un habitat très dense. Les conditions : habiter dans un périmètre de 300 m, abonnement de 30€/an et limité à une place par foyer. Le succès est au rendez-vous et répond à un véritable besoin pour cette commune limitrophe de Lille. À signaler que la Ville installe ces abris sur des sites qu’elle préempte en se privant ainsi de la vente d’un foncier particulièrement recherché sur la commune. C’est à notre connaissance la seule ville de la région qui s’est engagée de manière aussi volontaire sur le stationnement résidentiel. En complément, 327 arceaux à vélo sont répartis sur la commune, et plus récemment, des abris ont été commandés pour équiper les établissements scolaires.

*Photo : Anceau-TorroTokodi-dossier\_stationnement3 [La Madeleine : abri à destination des habitants]*

**Lille**

Comme souvent quand il s’agit de politique cyclable, Lille ouvre la voie en région, même si c’est souvent avec retard par rapport à d’autres villes de taille comparable ailleurs en France.

Dès 2001, la municipalité a par exemple consacré des budgets relativement importants à l’implantation d’arceaux : d’une centaine cette année-là, ils ont régulièrement été abondés pour atteindre une moyenne de plus de 400 unités par an à compter de 2009 jusqu’en 2015, pour finalement subir une baisse brutale qui n’a plus permis que d’en installer environ 200 par an jusqu’à aujourd’hui. Fait notable : à la différence ~~de la plupart~~ des autres communes, il n’est pas rare que ces supports soient installés sur des places de stationnement auto et non sur les trottoirs ou de l’espace publique, comme le demande systématiquement l’Adav afin de rappeler que la place à donner au vélo est à reprendre à la voiture.

En 2019, afin de répondre à une demande croissante en stationnement adapté pour les habitants des secteurs résidentiels denses, la Ville a, au travers d’un budget participatif, décidé du financement de « vélobox », sorte de huche à pain pouvant comporter jusqu’à 5 emplacements abrités aux dimensions équivalentes à une voiture, permettant ainsi de les installer sur la chaussée. Elles seront réservées aux habitants qui en font la demande et devront s’acquitter d’un forfait d’environ 50€ par place, mais les conditions d’attribution ne sont pas encore complètement définies. Une première livraison de 24 box devrait être effective dans le courant de l’année afin d’équiper l’ensemble des quartiers et des communes associées, Hellemmes et Lomme.

*Photo Anceau-TorroTokodi-dossier\_stationnement3*

 **Ronchin**

Soucieuse de proposer du stationnement dans les établissements scolaires, la Ville a prévu un budget pour en équiper l’ensemble depuis 2015 jusqu’à la fin du mandat. Elle a également relancé l’implantation d’une cinquantaine d’arceaux par an, en concertation avec l’Adav.

**Villeneuve d’Ascq**

Pour favoriser l’intermodalité avec le métro, la Ville étudie actuellement l’implantation de consignes individuelles en complément des abris V’lille.

**Longtemps ignoré, le stationnement des vélos semble enfin devenir une préoccupation des collectivités même si la majorité d’entre elles rechignent encore à dégager des budgets ou à supprimer des places auto au profit du vélo. Les budgets nécessaires apparaissent pourtant dérisoires comparés aux sommes encore englouties dans la construction de parkings en surface ou en ouvrage.**

**Le programme Alvéole, porté par la FUB, devrait permettre un coup de pouce en accompagnant financièrement des réalisations d’abris. L’obligation de supprimer le stationnement 5 m en amont des passages piétons, s’il était rendu obligatoire dans la LOM, permettrait également de booster les implantations d’arceaux tout en sécurisant la traversée des piétons.**

**Michel Anceau et Sébastien Torro-Tokodi**

**ENCART**

**ALVÉOLE**

**Programme national de financement de stationnements vélo porté par la FUB**

**Objectif : 30 000 places de stationnement vélo par leur financement à hauteur de 60%**

**Accompagnement de 18 000 personnes à l’usage quotidien du vélo**

**Lieux d’implantation éligibles :**

Pôle d’échanges multimodaux

Établissements scolaires et universitaires

Logement social

Établissements publics

**Actions possibles :**•**Initiation au savoir rouler** - *obligatoire pour les établissements scolaires élémentaires,*

•**Apprentissage** du vélo et circulation dans le trafic,

•Aide pour **choisir un vélo** adapté à la pratique (vélo pliant, vélo électrique, vélo cargo, ...),

•Pédagogie et sensibilisation pour **sécuriser son vélo**, •Diagnostic mobilité,

•**Contrôle technique** des vélos,

•Atelier d’**autoréparation.**